

**CONSEIL DES COMMISSAIRES****PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la salle 203, au sous-sol de l'école St-Cœur-de-Marie, 711, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, le 19 juin 2018, à compter de 19 h 00.

**PRÉSENCES**

Mme Diane Arsenault-Lirette	Mme Mélissa Bernier
M. Denis Cardinal	Mme Lucie Charbonneau
Mme Ginette Côté	M. Marc Gauthier
M. Bernard Girard	M. Serge Desbiens
Mme Sylvie Dufour	M. Claude Lavoie
Mme Gladys Tremblay	Mme Marie-France Tremblay
M. Normand Tremblay	

M. Alain Ouellet, directeur général  
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières  
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines  
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs  
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale  
M. Stéphane Dumont, directeur, service des ressources matérielles  
Mme Lisette Marin, secrétaire  
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

**1. Ouverture de la réunion**

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public présent, il est alors 19 h 00.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2018**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018.

C-17-097

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018 soit adopté tel que rédigé.

**3. Inscription des questions diverses**

13.1 Auditorium de Forestville

**4. Acceptation de l'ordre du jour**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-17-098

EN CONSÉQUENCE, Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE le point 11.3 Comité de révision soit traité au début de la rencontre ;

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2018**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1 Bilan de l'équipe d'intervention
  - 5.2 Activités orientantes et prévisions à venir
  - 5.3 Support aux écoles en lien avec le PEVR
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Réintégrations à l'enseignement
  - 6.2 Plan d'effectifs soutien - amendement
  - 6.3 Délégation pour les négociations locales
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
  - 7.1 Achats équipements numériques
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
  - 8.1 Présentation du budget 2018-2019
  - 8.2 Taux d'intérêt pour les comptes clients
  - 8.3 Frais de gestion 2018-2019
  - 8.4 Adoption du budget des écoles et des centres
  - 8.5 Adoption du budget 2018-2019
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
  - 9.1 Demande d'autorisation centre Paul-Albert-Jean
  - 9.2 Octroi de contrats – délégation
  - 9.3 Octroi de contrats
- 10. SERVICE DU TRANSPORT**
  - 10.1 Tarification
- 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
  - 11.1 Demande d'autorisation du Ministère
  - 11.2 Comité de révision
  - 11.3 Comité de révision
  - 11.4 Règlements de délégation de pouvoirs

11.5 Frais chargés aux parents

## **12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

12.1 Politique de maintien ou de fermeture – école Mgr-Bouchard

12.2 Politique de maintien ou de fermeture – écoles secteur est

12.3 Actes du directeur général

12.4 Plan d'engagement vers la réussite

## **13. Questions diverses**

13.1 Auditorium de Forestville

## **14. Période de questions**

## **15. Levée de l'assemblée**

### **11.3 Comité de révision**

Mme Ginette Côté, présidente, résume les étapes de la demande de révision d'une décision concernant le transfert d'un élève.

Mme Côté précise que le dossier 2018-02 a été discuté en comité de travail avant la rencontre.

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, fait la lecture de la recommandation émise par le comité de révision.

Mme Ginette Côté, présidente, invite les parents à s'exprimer et à nous informer sur des nouveaux éléments à apporter s'il y a lieu.

C-17-099

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement d'entériner la décision du comité de révision soit :

- De maintenir la décision de la direction de l'école de transférer E de l'école Leventoux vers Boisvert pour la prochaine année scolaire en conformité avec les critères d'admission et d'inscription en vigueur;
- D'offrir aux parents la possibilité de transférer également l'aîné à l'école Boisvert, permettant ainsi aux deux enfants de la famille de ne pas être séparés;
- D'offrir aux parents la possibilité pour E de fréquenter le service de garde de l'école Leventoux en fin de journée et durant les journées pédagogiques, si l'aîné de la famille est inscrit à l'école Leventoux.

**Huis clos**

- C-17-100 Mme Lucie Charbonneau propose un huis clos, il est alors 19 h 20.
- C-17-101 Mme Sylvie Dufour propose la reprise de la rencontre publique, il est alors 19 h 28.
- Mme Ginette Côté invite les parents à s'exprimer sur un nouvel élément concernant leur enfant, ajoutant toutefois que les informations n'ont pas d'incidence sur la décision déjà prise.

**5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 Bilan de l'équipe d'intervention**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres de l'assemblée, le bilan des interventions effectuées auprès des jeunes afin d'améliorer leur qualité de vie.

- C-17-102 M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement que des félicitations soient transmises à l'équipe d'intervention des services éducatifs pour le travail effectué auprès des élèves.

**5.2 Activités orientantes et prévisions à venir**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres du conseil les activités orientantes tenues dans nos écoles secondaires et celles à venir pour la prochaine année scolaire.

**5.3 Support aux écoles en lien avec le PEVR**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, informe les membres du conseil que chacune des écoles a été consultée afin de définir ses besoins en accompagnement en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite.

Deux priorités ont été ciblées. Un conseiller pédagogique aura la responsabilité d'intervenir dans chacune des écoles sur les priorités.

**6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES****6.1 Réintégrations à l'enseignement**

M. Karl Duguay, directeur des ressources humaines, informe les membres du conseil qu'en suivi au processus d'affectation, des enseignants devront réintégrer un poste au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- C-17-103 Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement de modifier la résolution C-17-086 afin de réintégrer à l'enseignement les personnes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

- Madame Marie-Claude Brisson (champ 8), enseignante, sera affectée à la Polyvalente des Baies de Baie-Comeau, au champ 8 – anglais;
- Madame Nadia Foster (champ 8), enseignante, sera affectée à l'école Saint-Luc de Forestville, au champ 4 – anglais primaire;
- Madame Cécile Sirois (champ 12), enseignante, sera affectée à la formation générale des adultes, secteur Forestville, au champ 12 – français;
- Monsieur Sébastien Boisseau (discipline mécanique d'entretien à la formation professionnelle), verra annuler sa mise en disponibilité et sera mis en excédent d'effectifs.

## 6.2 Plan d'effectifs soutien - amendement

Monsieur Karl Duguay, directeur des ressources humaines, présente les modifications qui ont été apportées au plan d'effectifs du personnel de soutien.

C-17-104

Mme Lucie Charbonneau propose et il est résolu unanimement d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2018-2019 avec les modifications apportées.

## 6.3 Délégation pour les négociations locales

Monsieur Karl Duguay, directeur des ressources humaines, informe les membres du conseil qu'une ronde de négociations locales avec les syndicats représentant le personnel enseignant et le personnel de soutien sera entreprise sous peu à la suite de la signature des conventions collectives.

Une délégation au comité des ressources humaines pour l'encadrement des négociations et la nomination d'un comité aviseur formé de directions et de cadres pour chacun des comités sont nécessaires.

C-17-105

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement :

- De déléguer au comité des ressources humaines l'encadrement des négociations qui sera assumé par les comités de négociations distincts et de nommer un comité aviseur.
- D'adopter la composition des comités de négociations telle que proposée.

## 7. SERVICES INFORMATIQUES

### 7.1 Achats équipements numériques

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'une résolution est nécessaire afin de mandater l'organisme Collecto pour l'achat d'équipements numériques.

**ATTENDU** que la Commission scolaire de l'Estuaire retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

**ATTENDU** que le Ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

**ATTENDU** que la CS de l'Estuaire doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;

**ATTENDU** que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le Ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018;

C-17-106

Mme Lucie Charbonneau propose et il est résolu unanimement :

**QUE** la CS de l'Estuaire adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767;

**QUE** la CS de l'Estuaire autorise M. Alain Ouellet, directeur général, à agir comme représentant de la commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;

**QUE** la CS de l'Estuaire autorise M. Alain Ouellet, directeur général, à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

## **8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **8.1 Présentation du budget 2018-2019**

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, présente le budget 2018-2019.

### **8.2 Taux d'intérêt pour les comptes clients**

**ATTENDU** que des frais d'intérêt sur les comptes clients autres que le compte de taxe peuvent être exigibles;

C-17-107

Il est proposé par Mme Sylvie Dufour et résolu unanimement que le taux d'intérêt pour les comptes clients soit fixé à 15 % pour l'année 2018-2019.

### **8.3 Frais de gestion 2018-2019**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général peut percevoir, avec dépens, la taxe due par un propriétaire au moyen de la saisie et de la vente de ses meubles saisissables qui se trouvent sur le territoire de la commission scolaire selon l'article 326 de la Loi sur l'instruction publique.

C-17-108 Il est proposé par M. Marc Gauthier et résolu unanimement que les frais ci-dessous s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la perception du compte de taxe scolaire :

- Frais d'avis recommandé selon le tarif de Postes Canada;
- Mandat 10,00 \$;
- Frais d'exécution du huissier selon les démarches effectuées et les tarifs en vigueur;
- Frais d'intérêt 15%.

#### **8.4 Adoption du budget des écoles et des centres**

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières, fait la présentation budgétaire des revenus, dépenses et investissements des écoles et des centres pour l'année scolaire 2018-2019.

C-17-109 Il est proposé par Mme Marie-France Tremblay et résolu unanimement d'adopter le budget des écoles et des centres pour l'année 2018-2019 tel que présenté.

#### **8.5 Adoption du budget 2018-2019**

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.,-c-I-13.3), la Commission scolaire de l'Estuaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit l'équilibre budgétaire.

C-17-110 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Gladys Tremblay et résolu unanimement que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, prévoyant des revenus de 79 642 101 \$ et des dépenses de 79 642 101 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### **9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

#### **9.1 Demande d'autorisation – centre Paul-Albert-Jean**

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du conseil qu'une autorisation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est nécessaire afin de procéder à l'aliénation du centre Paul-Albert-Jean dont la valeur excède 100 000 \$.

Une résolution du conseil est nécessaire pour procéder à cette demande.

C-17-111 Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement d'autoriser le directeur des ressources matérielles à entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de pouvoir procéder à l'aliénation du centre Paul-Albert-Jean.

## 9.2 Octroi de contrats – délégation

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, informe les membres du comité sur l'octroi de contrats des fournisseurs suivants et demande d'entériner la décision du directeur général.

C-17-112

M. Bernard Girard propose et il est résolu unanimement d'entériner la décision du directeur général pour l'octroi des contrats suivants :

- Réfection finale du parement extérieur phase 3 à la Polyvalente des Berges à Les entreprises G & M Laplante Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.
- Réfection du parement extérieur phase 1 à l'école St-Cœur-de-Marie de Colombier à Construction Gérard Murray Inc., plus bas soumissionnaire conforme.
- Réfection du plancher du gymnase à l'école secondaire Serge-Bouchard, à Plancher Eugène Goyette inc., plus bas soumissionnaire conforme.

## 9.3 Octroi de contrat

M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, présente aux membres du conseil, le tableau comparatif des soumissions reçues concernant l'appel d'offres suivant :

### **Réfection des salles de toilettes et vestiaires, gymnase de l'école Bois-du-Nord**

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 juin 2018 à compter de 14 h 00 où étaient présents M. Stéphane Dumont, directeur, M. Dave Murphy, régisseur, Mme Audrey Desjardins technicienne en administration.

À la suite de l'analyse, il est recommandé d'accorder le contrat à Les Industries M. Santerre Ltée, plus bas soumissionnaire conforme.

C-17-113

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme la soumission suivante :

Les Industries M. Santerre Ltée pour la réfection des salles de toilettes et vestiaires au gymnase de l'école Bois-du-Nord, au prix figurant à leur soumission.



## 10. SERVICE DU TRANSPORT

### 10.1 Tarification

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente aux membres du conseil l'analyse des coûts pour les différents services offerts dans le cadre de la politique du transport des élèves (transport du midi, places vacantes et transport imprévisible).

C-17-114

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement d'accepter la tarification pour le transport scolaire telle que présentée ci-dessous.

#### Tarification 2018-2019

	Annuel	Jour
<b>Transport du midi</b>		
• 1 <sup>er</sup> enfant	210 \$	
• 2 <sup>e</sup> enfant d'une même famille	+10 \$	
• 3 <sup>e</sup> enfant d'une même famille	+ 5 \$	
	(max. 225 \$)	
<b>Place vacante primaire et secondaire matin et soir</b>		
• 1 <sup>er</sup> enfant	70 \$	
• 2 <sup>e</sup> enfant	40 \$	
• 3 <sup>e</sup> enfant	30 \$	
• 4 <sup>e</sup> enfant	0 \$	
<b>Place vacante matin et soir autres usagers</b>		
• prix par usager	70 \$	
<b>Transport imprévisible</b>		
• par élève aller simple		2 \$
• par élève aller/retour		4 \$
<b>Transport pour les usagers non subventionnés</b>		
• matin et soir	210 \$	
• midi	210 \$	
• laissez-passer aller simple		2 \$
• laissez-passer aller/retour		4 \$

## 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 11.1 Demande d'autorisation du Ministère

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, demande l'autorisation du conseil des commissaires afin d'être mandatée à faire les démarches auprès du Ministère pour une demande de mainlevée d'une clause de rétrocession. Ces démarches font suite à une demande d'un citoyen à la Ville de Baie-Comeau pour régulariser des empiètements et des constructions.

C-17-115

Mme Marie-France Tremblay propose et il est résolu à la majorité d'autoriser la commission scolaire à faire les démarches auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir une mainlevée de la clause de rétrocession prévue à l'acte N° 120903 pour permettre à la Ville de Baie-Comeau de procéder à la vente du lot 6 073 408 au propriétaire contigu.

### 11.2 Comité de révision

Mme Ginette Côté, présidente, résume les étapes de la demande de révision d'une décision concernant le transfert d'un élève.

Mme Côté précise que le dossier 2018-01 a été discuté en comité de travail avant la rencontre.

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, fait la lecture de la recommandation émise par le comité de révision.

C-17-116

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement, d'entériner la décision du comité de révision, soit :

- De maintenir la décision de la direction de l'école de transférer A de l'école Leventoux vers Boisvert pour la prochaine année scolaire en conformité avec les critères d'admission et d'inscription en vigueur.

### 11.3 Comité de révision

Ce point a été traité au début de la rencontre.

### 11.4 Règlements de délégation de pouvoirs

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente aux membres un règlement de délégation spécifique concernant la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements, afin notamment de simplifier le suivi pour la reddition de comptes.

C-17-117

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement :

- D'accepter les modifications apportées au règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs ;
- D'adopter le règlement relatif à la délégation de fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme selon la Loi sur les contrats des organismes publics.

### 11.5 Frais chargés aux parents

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, fait un état de situation concernant l'action collective à la suite de la directive émise le 7 juin dernier par le ministre de l'Éducation. Elle présente sommairement notre document sur les Contributions financières exigées des parents et des élèves qui a dû être modifié pour s'ajuster à la directive.

Mme Giguère précise que toutes les écoles ont l'obligation de se conformer à cette directive pour la prochaine année scolaire.

## 12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 12.1 Politique de maintien ou de fermeture – école Mgr-Bouchard

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'en vertu de la politique de maintien ou de fermeture, la commission scolaire doit entreprendre des démarches d'analyse ou de fermeture si, au terme de la période d'inscription, le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 30 (seuil d'analyse) ou égal ou inférieur à 15 (seuil de fermeture).

Selon la clientèle prévisionnelle 2018-2019, une seule école se retrouve égale ou sous le seuil d'analyse, soit celle de Mgr-Bouchard avec 28 élèves.

CONSIDÉRANT la Politique de maintien ou de fermeture d'école qui énonce que la commission scolaire doit entreprendre le processus d'analyse de maintien ou de fermeture lorsque le seuil de 30 élèves n'est pas atteint;

CONSIDÉRANT les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années dans cette école;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires pour cette école;

CONSIDÉRANT l'ensemble des critères d'analyse établis dans la politique, mais plus spécifiquement :

- la clientèle actuelle et l'évolution de celle-ci sur les 5 prochaines années;
- les coûts actuels d'opération de l'école et l'estimation des coûts relatifs à des réfections majeures sur une période de cinq ans, compte tenu de l'évolution probable de la clientèle.

C-17-118

Mme Marie-France Tremblay propose et il est résolu unanimement :

D'ADOPTER une résolution d'intention d'analyse pour l'école Mgr-Bouchard à Portneuf-sur-Mer pour l'année scolaire 2019-2020;

DE METTRE EN PLACE un comité d'analyse, lequel sera formé de :

- la présidente de la commission scolaire
- le commissaire de la circonscription de l'école visée
- le directeur général et/ou la directrice générale adjointe
- la direction des services éducatifs
- la secrétaire générale
- la présidente du conseil d'établissement

### 12.2 Politique de maintien ou de fermeture - écoles secteur est

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'en vertu de la politique de maintien ou de fermeture, la commission scolaire doit entreprendre des démarches d'analyse ou de fermeture si, au terme de la période

d'inscription le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 30 (seuil d'analyse) ou égal ou inférieur à 15 (seuil de fermeture).

Selon la clientèle prévisionnelle 2018-2019, trois (3) écoles se retrouvent sous le seuil de fermeture, soit :

- St-Joseph (Baie-Trinité) : 14 élèves
- Mgr-Labrie : 5 élèves
- Père-Duclos : 11 élèves

CONSIDÉRANT que la Politique de maintien ou de fermeture d'école énonce que la commission scolaire doit entreprendre le processus de fermeture lorsque le seuil de 15 élèves n'est pas atteint;

CONSIDÉRANT les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années dans les écoles Père-Duclos, Mgr-Labrie et St-Joseph;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires pour ces trois écoles;

CONSIDÉRANT l'ensemble des critères d'analyse établis dans la politique, mais plus spécifiquement :

- la clientèle actuelle et l'évolution de celle-ci sur les 5 prochaines années;
- les coûts actuels d'opération de l'école et l'estimation des coûts relatifs à des réfections majeures sur une période de cinq ans, compte tenu de l'évolution probable de la clientèle.

C-17-119

Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement :

- D'ADOPTER une résolution d'intention de fermeture pour les écoles Père-Duclos à Franquelin, Mgr-Labrie à Godbout et St-Joseph à Baie-Trinité pour l'année scolaire 2019-2020;
- D'ADOPTER les calendriers de consultation publique tels que présentés, lesquels prévoient une assemblée de consultation publique pour chacune des écoles.

### **12.3 Actes du directeur général**

La présidente, Mme Ginette Côté, présente à titre d'information, la liste des actes posés par le directeur général dans le cadre du règlement de délégation de pouvoirs pour la période du mois de mars à juin 2018.

Aucun questionnement de la part des membres.

### **12.4 Plan d'engagement vers la réussite**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil que le Plan d'engagement vers la réussite a été transmis

au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et qu'une résolution est nécessaire afin d'adopter le plan.

C-17-120

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement d'adopter le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

### **13. QUESTIONS DIVERSES**

#### **13.1 Auditorium de Forestville**

Mme Ginette Côté, présidente, informe les membres du conseil que le dossier de l'auditorium de Forestville suit son cours.

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des membres.

### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

C-17-121

M. Bernard Girard propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 21 h 23.

---

Présidente

---

Secrétaire générale